

viniste normand¹ qui cherchait à faire sa fortune par le trafic, visita le Saint-Laurent avec François Gravé sieur du Pont, communément appelé Pontgravé, marchand de Saint-Malo, qui, au cours d'un précédent voyage, avait été à un lieu qu'il nommait les Trois-Rivières et où il comptait se fortifier, mais Chauvin n'en voulut rien faire, disant que Tadoussac était déjà le bout du monde. Ceci se passait en 1599. L'année suivante, Chauvin mourut, et Pontgravé poursuivit seul l'entreprise. Henri IV désigna pour l'accompagner Samuel Champlain.

Le 27 juin 1603, les deux explorateurs étant arrivés vis-à-vis les îles des trois rivières en question, Champlain approuva le dessein de Pontgravé pour la construction d'un fort ou poste de traite sur l'une des deux îles les plus avancées au fleuve. Ce plan ne fut jamais exécuté.

Pierre Dugast sieur de Monts, qui était le troisième personnage de l'expédition, n'a laissé aucun écrit, mais il ne paraît pas avoir apprécié le Saint-Laurent puisque, l'année suivante, il commença un établissement en Acadie, détournant l'attention du roi vers cette autre région, au préjudice du Canada.

Voici le texte de Champlain en 1603 : "En cette rivière, il y a six îles, trois desquelles sont fort petites, et les autres quelque cinq ou six cents pas de long, fort plaisantes et fertiles pour le peu qu'elles contiennent. Il y en a une au milieu de la dite rivière qui regarde le passage de celle de Canada et commande aux autres, éloignée de la terre, tant d'un côté que de l'autre, de quatre à cinq cents pas. Elle est élevée du côté du sud et va quelque peu en baissant du côté du nord. Ce serait à mon jugement, un lieu propre pour habiter² et pourrait-on le fortifier promptement car sa situation est forte de soi... Cette habitation serait un bien pour la liberté de quelques nations³ qui n'osent venir par là à cause des Iroquois qui tiennent toute la dite rivière de Canada bordée ; mais étant habité on pourrait rendre les dits Iroquois et autres sauvages amis ou, tout le moins, sous la faveur de la dite habitation, les dits sauvages viendraient librement sans crainte et danger, d'autant que le dit lieu des Trois-Rivières est un passage...⁴ Nous entrâmes environ une lieue dans la dite rivière et ne pûmes passer plus outre à cause du grand courant d'eau. Avec un esquif nous fûmes pour voir plus avant, mais nous ne fûmes pas plus d'une lieue

¹ Dionne, *La Nouvelle-France*, 1891, p. 196.

² Dans toute cette relation de Champlain on ne trouve aucun autre projet d'établissement que celui des Trois-Rivières.

³ Les Attikamègues, sans doute, peuple timide qui ne descendit aux Trois-Rivières qu'en 1637, trois ans après la fondation du fort.

⁴ Un endroit fréquenté, un point de repère pour les chasseurs et les guerriers.